

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1855

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Végétalisation et désimperméabilisation des cours des collèges publics métropolitains - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1855**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Végétalisation et désimperméabilisation des cours des collèges publics métropolitains - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Initié en 2019, le programme de végétalisation des collèges de la Métropole concerne les collèges publics de la Métropole de Lyon et leurs annexes hors projets neufs (ceux-ci font l'objet de projets de plantations et de gestion des eaux pluviales dans le cadre des travaux neufs) et hors requalifications conséquentes touchant les espaces extérieurs (travaux réalisés dans ce cadre).

Par délibération du Conseil n° 2021-0505 du 15 mars 2021, la Métropole a approuvé le programme de végétalisation et désimperméabilisation des cours des collèges publics métropolitains pour 1 500 000 € pour la période 2021-2023.

Ce programme s'inscrit dans une ambition pluriannuelle et répond aux objectifs suivants :

- contribuer à limiter le phénomène d'îlot de chaleur urbain dans les collèges et dans leurs environnements immédiats,
- contribuer à désimperméabiliser les sols et infiltrer les eaux pluviales sur le patrimoine des collèges,
- améliorer la qualité d'usages (ombrage, fraîcheur, créations de lieux dédiés à la détente, etc.) et concevoir des espaces non genrés.

Les collèges suivants ont ainsi été traités entre 2021 et 2023 :

- Maria Casarès à Rillieux-la-Pape,
- Lamartine à Villeurbanne,
- Marcel Pagnol à Pierre-Bénite,
- Olivier de Serres à Meyzieu,
- Raoul Dufy à Lyon 3ème,
- Paul Vallon à Givors.

Ce programme de travaux a bénéficié d'une dotation de soutien à l'investissement local sollicitée par la Métropole au titre de l'année 2021, pour un montant de 286 680 €, approuvée par la délibération du Conseil n° 2022-1143 du 27 juin 2022.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, par décisions attributives n° 2021-5947 et n° 2021-5948 du 15 septembre 2021, a accordé des subventions de 88 885 € pour le site du collège Lamartine à Villeurbanne et de 78 734 € pour le site du collège Maria Casarès à Rillieux-la-Pape.

II - Projet

Suite à un diagnostic technique et urbain, il est proposé la poursuite du programme de végétalisation et de désimperméabilisation des cours des collèges publics métropolitains avec un traitement au sein de 9 collèges sur la période 2024-2027 pour un montant de 3 000 000 €.

En 2024 et 2025, les 4 collèges suivants seront traités prioritairement :

- Henri Longchambon à Lyon 8ème,
- Colette à Saint-Priest,
- Pierre Valdo à Vaulx-en-Velin,
- Jean-Philippe Rameau à Champagne-au-Mont-d'or.

Les études vont être approfondies afin de proposer 5 collèges supplémentaires à traiter sur la période 2024-2027.

La proposition de concentrer les efforts financiers sur 9 établissements doit permettre un traitement plus complet sur des sites plus complexes tout en continuant à intégrer le volet désimperméabilisation si la détection des réseaux confirme que cela est possible. Les plans d'action intégreront une participation avec les principaux et les collégiens à la définition des besoins.

Les opérations 2024 sont inscrites dans le plan ville perméable contractualisé avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et d'autres partenaires dès lors qu'elles entreront dans les critères d'éligibilité et bénéficieront d'aides financières au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

L'enveloppe doit permettre de réaliser les actions suivantes :

- les études préalables et collectes des données nécessaires à la réalisation (relevés par un géomètre, détection des réseaux, tests éventuels de perméabilité/pollution des sols),
- les démolitions et découpes d'enrobé, création de surfaces d'infiltration et de fosses d'arbres sur cours, reprises éventuelles de réseaux,
- les plantations, fourniture et pose des équipements nécessaires au projet,
- la finalisation des travaux de plantation et équipements jusqu'au constat d'une bonne reprise du végétal (jusqu'à 2-3 ans après plantation).

Les travaux sont à engager par cycles annuels, soit 2 cycles. Les travaux de plantation sont soumis à la saisonnalité (de novembre, si les conditions climatiques et l'état du végétal permettent un arrachage en pépinière et une replantation, jusqu'au printemps).

Les travaux de terrassement (voirie et réseaux divers -VRD-), comme les travaux de plantation et de préparation, sont souvent à réaliser dans les cours de récréation. Suivant les contraintes propres à chaque collège, les congés scolaires constituent des périodes d'intervention privilégiées. Sur le modèle de 2021-2023, le calendrier envisagé, à ce stade, pour les 9 collèges du programme 2024-2027, est le suivant pour une année N :

- de juillet à décembre : réalisation des travaux de préparation et gros œuvre VRD,
- de novembre à juin de l'année N+1 : plantation des arbres, arbustes, fruitiers, couvre-sols et prairies éventuels,
- en années N+1, N+2 et N+3 : travaux de finalisation des plantations dont arrosages post-plantation pendant au moins 2 ans ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite du programme de végétalisation et désimperméabilisation des cours des collèges publics métropolitains.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P34 - Éducation pour un montant de 3 000 000 € en dépenses et 167 619 € en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 30 000 € en dépenses et 167 619 € en recettes en 2023,
- 1 092 000 € en dépenses en 2024,
- 902 000 € en dépenses en 2025,
- 604 000 € en dépenses en 2026,
- 312 000 € en dépenses en 2027,

- 30 000 € en dépenses en 2028,
- 30 000 € en dépenses en 2029,

sur l'opération n° 0P34O8434.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 500 000 € en dépenses et 454 299 € en recettes.

3° - Autorise le Président de la Métropole à :

- a) - solliciter auprès de tout organisme une subvention d'équipement,
- b) - accomplir toutes démarches et signer tout document nécessaire à l'instruction des demandes et leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-309059-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
